



Depart precipité de mon appartement

Par **cailluss**, le **11/10/2008** à **15:27**

Bonjour,rnrnje suis actuellement salarié dans une entreprise. j'ai un projet professionnel qui m'a été accordé par le fongecif et je viens d'avoir la réponse le 08/10 dernier. La formation commence en angleterre le 03 novembre et je suis obligé de quitter mon studio meublé au 31 octobre. J'ai appris la nouvelle à ma propriétaire le 10 octobre qui exige que je lance des travaux dans mon appartement avant de partir. j'avais en effet été victime de plusieurs sinistre de dégats des eaux dans ce studio, il s'avere que cela venait du toit; à la demande du syndic et d'elle je n'avais pas lancé les travaux tant que le toit ne serair pas rénové. Aujourd'hui voulant le louer en l'état de départ, elle me menace de déduire les frais des travaux sur ma caution de 2 mois de loyer soit 700€ et me dis que lorsque je suis rentré j'avais un appartement nickel. Elle a tendance à oublier que je suis victime et que je n'ai pas lancé les travaux à sa demande. Elle exige donc que je lance les travaux avant mon départ pour que mon appartement soit refait à mon départ. Moi je vais lancer les travaux, mais l'appartement ne sera jamais refait. Que puis je faire et dire par rapport à cette réaction? quels sont mes recours?rnrnDe plus mon bail, prends fin ce mois ci, je viens de lui envoyer une demande de préavis d'un mois sur le bail mais en fait il se termine courant octobre. Dans ces cas la est ce que ca me donne le droit de partir sans préavis? ou du moins de ne pas avoir à payer les 10 jours de novembre? mais est ce que je mets pas en risque ma caution?merci de me répondre au plus vite c'est très urgent